



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 25

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, M. Thomas ARDUIN, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS, Mme Christel MASSE.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme Christine BEAULIEU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Aurélie GHIGHI à Mme Mirielle CORTE

Mme Pascale BISCAY à Mme Valérie MASSON CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

DELIBERATION N° 2026-06-17

Nomenclature ACTES 9.1

Mise en œuvre de dispositif pour le bien-être animal

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes,

VU les actions du conseil municipal relatives à la politique municipale sur le bien-être animal,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place un dispositif simple et préventif permettant d'assurer la prise en charge des animaux de compagnie en cas d'empêchement imprévu de leur propriétaire,

CONSIDERANT que les animaux de compagnie occupent une place essentielle au sein de nombreuses familles, la commune de Sausset-les-Pins souhaite concrétiser un nouvel engagement inscrit dans son plan de mandat 2026-2032, en mettant en place la carte « J'ai un animal chez moi ».

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer et de mettre en place, à titre gratuit, la carte « J'ai un animal seul chez moi », destinée à permettre aux administrés d'indiquer les coordonnées de personnes de confiance susceptibles de prendre en charge leur animal en cas d'urgence.

FIXE que cette carte est disponible gratuitement à l'office de tourisme de Sausset-les-Pins et peut être retirée tout au long de l'année par tout administré possédant un animal de compagnie,

DESIGNE Madame Valérie WILLEMART, conseillère municipale déléguée à la condition animale, comme référente du dispositif.

APPROUVE la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, incluant la conception de la carte, sa mise à disposition et sa communication auprès des administrés.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment pour assurer la diffusion et la promotion de ce dispositif auprès des habitants.

Le Maire,
Maxime MARCHAND



VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Christelle BURRIAT

DELIBERATION N° 2026-06-17

Objet : Mise en œuvre de dispositif pour le bien-être animal

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Depuis mai 2023, la commune de Sausset-les-Pins est titulaire du label régional « Ville Amie des Animaux » délivré par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui récompense les communes agissant concrètement pour la protection et le bien-être des animaux de compagnie. Dans ce cadre, la commune mène depuis 2020 une politique structurée en faveur de la condition animale, portée par une délégation dédiée.

Parmi les dispositifs mis en place, la carte « J'ai un animal seul chez moi », répond à une problématique concrète et humaine : lorsqu'un propriétaire d'animal est hospitalisé en urgence ou victime d'un accident, son animal peut se retrouver seul à domicile sans que les secours ou l'entourage soient informés. Cette carte gratuite permet à son détenteur d'indiquer les coordonnées de personnes de confiance prêtes à intervenir pour prendre en charge l'animal en pareille situation.

Ce dispositif simple et accessible est disponible gratuitement à l'office de tourisme de la commune, tout au long de l'année. Il s'inscrit dans la continuité de l'opération « Partout avec son animal » lancée en 2024, qui permet aux administrés de se rendre en mairie accompagnés de leur animal de compagnie, confirmant l'engagement de Sausset-les-Pins en faveur d'une cohabitation harmonieuse entre habitants et animaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création et la mise en place à titre gratuit de la carte « J'ai un animal seul chez moi », de désigner Madame Valérie WILLEMART, Conseillère municipale déléguée à la condition animale, comme référente du dispositif, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre et à sa promotion auprès des habitants.